



## Déclaration préalable de la CGT Educ'action administration centrale CAP des SAENES, 1<sup>er</sup> juin 2017

Cette CAP locale des secrétaires administratifs est pour nous l'occasion de **pointer des inquiétudes fortes sur la fonction publique et de dénoncer le blocage des carrières que subissent les agents.**

Les annonces récentes du gouvernement ne sont pas faites pour nous rassurer :

- volonté de rétablir le jour de carence,
- objectif de réduction des effectifs de la fonction publique avec jusqu'à 50 000 départs en retraite non remplacés dans la fonction publique d'Etat,
- Absence d'augmentation du point d'indice en 2017....

**Pour la CGT, les mesures annoncées constitueront un recul majeur et un point de rupture. Ce sont des créations de postes qui devraient être à l'ordre du jour, pas des suppressions !**

Ces annonces interviennent dans un contexte déjà particulièrement difficile pour les agents. **Le gel du point d'indice entre 2010 et 2016 a représenté une perte de pouvoir d'achat forte** : elle est par exemple de 125€ par mois pour un secrétaire administratif classe normale ! La bien trop maigre revalorisation de 2016 n'aura pas permis de la rattraper. Le PPCR n'aura pas permis lui non plus d'opérer ce rattrapage, offrant aux agents l'aumône de quelques points d'indice...

La CGT est persuadée que **les agents publics « ne creusent pas la dette »** : au contraire, ils constituent un maillage fort au service de missions d'intérêt général, une véritable richesse pour le pays. **La CGT défendra donc toujours le pouvoir d'achat des agents.** Il serait donc temps **d'augmenter le point d'indice et d'intégrer les primes dans le traitement indiciaire...**

Dans ce contexte morose, les CAP devraient permettre d'offrir une perspective de déblocage des carrières. Mais **les ratios promus-promouvables sont beaucoup trop faibles** et n'offrent de perspectives que pour une minorité d'élus... **Cette année encore, nous demandons la hausse des ratios promus-promouvables pour permettre le déblocage des carrières des agents.**

Par ailleurs, la CGT educ'action centrale souhaitait interroger l'administration sur un point particulier lié au **chantier des requalifications d'emplois**. Le plan de requalification triennal 2015-2017 prévoit la requalification annuelle, au niveau national, de 300 agents de catégorie C en B et de 100 agents de catégorie B en A. Ces requalifications peuvent s'opérer par voie de concours interne ou liste d'aptitude. L'administration centrale a obtenu 3 requalifications de B en A et 5 de C en B au titre de l'année 2017. **Comment ces postes seront-ils pourvus ?** Vont-ils élargir l'assiette des promotions proposées par liste d'aptitude ? Nous vous remercions d'avance de vos éclaircissements.